

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BEGUIN Jean-Claude; BIAVA Denis (suppléant); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOUCHER Gaëlle; BOUTIER Yvon (suppléant); CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUPONT Frédéric; ECHEVEST Yannick; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE FLOC'H Éric; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Yannick; LE GOFF Philippe; LE MEUR Daniel (suppléant); LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LINTANF Joseph; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUIILLANDRE Elisabeth; ROLLAND Paul; ROPERS Laure (suppléante); SALLIOU Pierre; THOMAS David (suppléant); SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à BOUCHER Gaëlle; BURLOT Gilbert à TALOC Bruno; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Agathe; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert; LOZAC'H Claude à LE GAOUYAT Samuel; PONTIS Florence à SALLIOU Pierre; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick; RANNOU Hervé à CLEC'H Vincent; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPÉ Fanny; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; CADUDAL Véronique; CHARLES Olivier; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE CREFF Jacques; LEYOUR Pascal; MOZER Florence; QUENET Michel; RIOU Philippe; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	14
Votants	75
Absents	13

DEL2024-09-211

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE MADAGASCAR TERRITOIRES VOLONTAIRES : CONVENTION DE PARTENARIAT QUADRIPARTITE

Considérant l'avis favorable du comité de sélection concernant le dossier déposé par Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté dans la cadre de l'AMI 3 du programme Territoires Volontaires (en date du 20 mai 2024), qui propose un accompagnement « clés en main » aux collectivités territoriales et un soutien financier renforcé de la Délégation pour les Collectivités Territoriales et la Société Civile, pour leur faciliter l'accès au volontariat international ;

Considérant qu'il s'agit pour Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor communauté de renforcer les actions de coopération décentralisée engagées depuis 15 ans avec des communes rurales de la Région du Bongolava à Madagascar, au travers le volontariat international ;

Considérant que le projet prévoit la réalisation de 4 missions de volontariat, 2 pour Guingamp-Paimpol Agglomération, et 2 pour Leff Armor Communauté (à l'accueil et au départ vers Madagascar) ;

Considérant que le financement du projet d'un montant total de 62 344.80 euros sera assuré à 17 % par Guingamp-Paimpol Agglomération, soit un montant de 10 318.80 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve les termes de la Convention de partenariat Quadripartite pour la mise en œuvre des projets des collectivités lauréates de l'AMI 3 du programme Territoires Volontaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Christian PRIGENT

